



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000024_2025-BF



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000024-2025

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024 AU BUDGET GENERAL
DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Madame le Maire, après vote du Compte Administratif 2024, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats 2024 du Budget Général de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2024 et du Compte Administratif 2024

Après l'adoption du Compte de Gestion 2024 et du Compte Administratif 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M57,

Considérant que les résultats de clôture se décomposent comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 : 747 062.89 €

Investissement :

Résultat déficitaire de clôture de la section d'investissement 2024 : 931 171.46 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2024

1 678 234.35 €

Restes A Réaliser (RAR) à reporter :

Dépenses : - 397 100.00 €

Recettes : 664 903.00 €

Solde : 267 803 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2024 comme suit :

- Affectation au compte 002 en recettes d'investissement pour un montant de 931 171.46 €.
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 747 062.89 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Responsable du SGC de la Tour du Pin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

